

DIRECTION DES SERVICES BANCAIRES

Département des mandats et de la fiducie
Registre Français des gaz à effet de serre
DSBF5

Paris, le 16 novembre 2011

Madame, Monsieur,

Le Parlement et le Conseil de l'Union européenne ont adopté en octobre 2008 la directive 2008/101/CE¹ qui intègre dès le 1^{er} janvier 2012 les activités aériennes dans le système communautaire d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serres.

En vertu de cette directive, les exploitants d'aéronefs peuvent solliciter l'allocation de quotas, qui sont délivrés pour une partie d'entre eux à titre gratuit pour l'année 2012 et pour la période 2013-2020.

Chaque exploitant d'aéronef est soumis à la réglementation d'un seul État membre pour ce qui est de l'ensemble de ses activités à destination, au départ et à l'intérieur de l'Union européenne. Vous êtes en tant qu'exploitant d'aéronef rattaché à la France.

Le registre français des gaz à effet de serre géré par la Caisse des dépôts et consignations est responsable pour la France de la gestion de ce système. Il doit à ce titre vous ouvrir un compte dans le registre de l'Union. Vos coordonnées nous ont été transmises à cet effet par la Direction Générale de l'Aviation Civile du Ministère français de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.

Afin de permettre l'ouverture de votre compte, nous vous remercions de bien vouloir :

- 1) nous renvoyer au plus vite le formulaire joint à ce courrier dûment rempli et signé en format papier,
- 2) puis dans un 2^e temps, toutes les pièces justificatives² demandées, en format papier (pièces originales ou certifiées conformes), en application du nouveau règlement des registres « RegReg V » voté le 17 juin 2011 (cf. annexes IV et IX),

¹ <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:008:0003:0021:fr:PDF>

² http://ec.europa.eu/clima/policies/ets/registries/docs/regulation_amendments_en.pdf

Pièces jointes : formulaire d'ouverture de compte, liste des pièces justificatives



aux coordonnées ci-après :

Registre Français des Quotas et Crédits d'émission de Gaz à Effet de Serre
Caisse des Dépôts – Direction des Service Bancaires - DSBF5
15 Quai Anatole France
75356 Paris Cedex 7 SP
FRANCE

Nous vous conseillons vivement d'effectuer un envoi en recommandé avec A/R.

Le formulaire et les pièces justificatives doivent nous parvenir impérativement avant le 20 décembre 2011.

Dès réception de votre formulaire, nous vous transmettrons le mode opératoire afin de se connecter au registre de l'Union.

Nous vous rappelons enfin que chaque exploitant d'aéronef a pour obligation de restituer au plus tard le 30 avril de chaque année, un nombre de quotas égal au total des émissions de l'année civile précédente, vérifiées conformément à l'article 15 de la directive 2008/101/CE.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à ce courrier, et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour nous joindre :

- Par téléphone : +33 1 58 50 83 63
- Par fax : +33 1 58 50 01 87
- Par Courriel : RegistreFrancais-GES@caissedesdespots.fr

Dans l'attente de votre retour, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Yves André
Responsable du registre français des quotas et
crédits d'émission de gaz à effet de serre

Pièces jointes : formulaire d'ouverture de compte, liste des pièces justificatives